

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 février 2026 – 18 heures 30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 9

N° 2

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DU CCAS

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme LEDESMA
Mme DEBARBIEUX – Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE
M BIVES-TOURON – Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

Absents excusés

M ALVAREZ
Mme BIDART-LABROUSSE

Absent

Mme GONZALO – M ARTOLA – Mme CHAUFFARD
Mme TINAUD-NOUVIAN

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N° 2 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DU CCAS

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du Centre Communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Le compte de gestion du budget du centre communal d'action sociale est un document comptable établi par le Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz à la clôture de l'exercice budgétaire. Sa présentation retrace les bilans d'entrée et les opérations de l'exercice.

Le compte de gestion 2025 est concordant en tous points avec le compte administratif 2025 du Président du centre communal d'action sociale.

L'ensemble des documents est consultable au service financier du centre communal d'action sociale.

Les résultats bruts dégagés sont les suivants :

- C.C.A.S

- Section de fonctionnement 48.250,56 euros
- Section d'investissement 32.546,66 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le compte de gestion 2025 du Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz relatif au budget du C.C.A.S.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- approuve le compte de gestion 2025 du Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz relatif au budget du CCAS

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

